



Le 18 juillet 2016

Monsieur Don Pennycook
Polo Canada
180, promenade Renfrew, bureau 100
Markham (Ontario) L3R 9Z2

Cher Monsieur Pennycook,

C'est avec plaisir que je vous informe que l'Association canadienne de polo (Polo Canada) a été reconnue le 23 octobre 2015 par le Comité olympique canadien (COC) comme la fédération nationale de sport régissant le polo au Canada.

Nous confirmons que Polo Canada est la fédération du Canada membre de la Federation of International Polo et est reconnue en tant qu'association canadienne enregistrée de sport amateur.

Nous reconnaissons que la présente lettre puisse être ajoutée au dossier de demande d'inclusion du polo aux Jeux panaméricains qui sera soumis à l'Organisation sportive panaméricaine.

Je vous invite à lire l'article 9.8 du *Règlement général* du COC qui donne à Polo Canada le droit de déléguer un représentant à la Session du COC. Si vous souhaitez participer à une séance en particulier de la Session, je vous prie de communiquer à l'avance avec Christopher Overholt, chef de la direction et secrétaire général du COC.

Salutations cordiales,

Tricia C. M. Smith, CM, OBC, BA, LLB, LLD (hon.)
Présidente
Comité olympique canadien
21, avenue St. Clair Est, bureau 900
Toronto (Ontario) M4T 1L9
tsmith@olympique.ca



On the occasion of the

BOARD MEETING OF THE
CANADIAN OLYMPIC
COMMITTEE

On the 23rd day of October, 2015

POLO CANADA

RECEIVED RECOGNITION AS
THE NATIONAL SPORT
FEDERATION GOVERNING
POLO IN CANADA PURSUANT
TO SECTION 8.8 OF GENERAL
BY-LAW NO. 1 OF THE
CANADIAN OLYMPIC
COMMITTEE.

À l'occasion de la

RÉUNION DU CONSEIL DU
COMITÉ OLYMPIQUE
CANADIEN

le 23 octobre 2015

POLO CANADA

A ÉTÉ RECONNUE, EN VERTU
DE L'ARTICLE 8.8 DU
RÈGLEMENT GÉNÉRAL N^o 1
DU COMITÉ OLYMPIQUE
CANADIEN, COMME LA
FÉDÉRATION NATIONALE DE
SPORT RÉGISSANT LE POLO
AU CANADA.

Tricia Smith
President | Présidente

Canadian Olympic Committee | Comité olympique canadien